

# Point de presse du Porte-parole du Gouvernement "Nous condamnons tout ce qui porte préjudice à la cause Palestinienne."

**D**ans son point de presse hebdomadaire du mercredi consécutif au Conseil des Ministres, le porte-parole du Gouvernement, s'était longuement attardé sur le projet de loi relatif au Code du Travail. Un projet de loi qui est en fait une proposition du Gouvernement de révision de fond en comble des textes et lois régissant le travail en Mauritanie depuis 1952, lesquels s'inspirent essentiellement du Code (français) des territoires d'Outre-mer. Or, que de choses ont changé par rapport à cette période exceptionnelle, tant sur le plan politique, social qu'économique, qui rendent ces textes et lois inadaptés de nos jours, comme le feront ressortir les différents acteurs sociaux, les opérateurs économiques nationaux, les travailleurs, les représentants du secteur public et le Patronat dans leur réunion de mai 2003.

M. Hamoud Ould Abdi, soulignera que ces modifications du Code du Travail porteront dans la forme sur l'élargissement des articles de ce code allant de 313 à 450 articles répartis dans huit volumes au lieu de cinq et cela dans le souci de rassembler tous les textes de loi régissant chaque domaine dans un seul et unique volume. Ces modifications porteront dans le fond essentiellement sur les relations professionnelles, les conditions de travail, le règlement des litiges individuels et collectifs, l'emploi et la formation professionnelle, etc.

Répondant aux questions des journalistes au sujet de l'assassinat du martyr Abdel Aziz Rantissi, le Ministre de la Communication et des Relations avec le

Parlement, Porte-parole du Gouvernement, devait affirmer que la Mauritanie a toujours soutenu et milité en faveur de tout ce qui garantit les droits légitimes du Peuple Palestinien ainsi que ceux des Arabes. De même que nous condamnons et rejetons tout ce qui porte préjudice à la cause Palestinienne. Nous l'avons déjà dit lors de l'assassinat de Feu Cheikh Yassine, nous le répétons après l'assassinat d'Abdel Aziz Rantissi.

A la question de savoir si le verdict de la Cour Suprême portant déchéance des droits civiques et politiques de Haidalla et de certains de ses compagnons n'est pas une manière de tuer dans l'œuf leurs espoirs de créer une formation politique, Hamoud Ould Abdi déclarera que ce verdict fait suite à un procès qui a vu le pouvoir judiciaire prendre d'autres décisions après les événements que le pays a connus lors des dernières élections présidentielles, événements pendant lesquels un groupe de mauritaniens avaient comploté contre l'Etat en cherchant à prendre le Pouvoir par la force.

Donc c'est un processus qui a été entamé depuis lors et le verdict d'hier vient répondre à un appel que les condamnés avaient introduit. C'est une décision de la justice de notre pays qui est une justice indépendante agissant conformément à nos lois et à nos procédures. Toute appellation ou interprétation qui ne tient pas compte de cela sort du cadre de la déontologie, de la légitimité et de la légalité a ajouté le ministre Porte parole du gouvernement.

**MOHAMED OULD KHATTAT**